



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
 3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Décompte #1 et réception provisoire – Prolongement du trottoir de la rue Montcalm
 - 3.3 Décompte #1 – Réfection de la rue du Moulin
 - 3.4 Libération de la retenue contractuelle piste multifonctionnelle phase 2 – Asphalte Latendresse inc.
 4. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (septembre 2025)
 - 4.2 Dépôt des rapports comparatifs
 - 4.3 Dépôt du rapport de gestion contractuelle – juillet 2024 à juin 2025
 5. AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pendant la période des fêtes 2025
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 752-2025 concernant la circulation et la signalisation
 - 5.3 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à l'exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées
 - 5.4 Financement de dépenses par affectation de surplus affecté
 - 5.5 Mandat pour services professionnels – Audits année 2025
 - 5.6 Autorisation de signature – Projet de copropriété 100-102 Place des Loisirs
 - 5.7 Mandat pour ajout d'un dos d'âne sur la rue des Écoles
 - 5.8 Mandat pour échantillonnage des trois puits – Test 72 heures
 - 5.9 Mandats pour travaux au terrain de balle
 - 5.10 Règlements généraux de la bibliothèque Alice-Parizeau
 - 5.11 Autorisation donnée au Club Quad Mégaroues Joliette pour circuler sur le territoire de Saint-Esprit
 - 5.12 Demande de contribution financière – Dépouillement d'arbre de Noël 2025
 - 5.13 Autorisation et appui pour l'activité La Galopade 2026
 - 5.14 Appui à la Grande Semaine des tout-petits
 - 5.15 Félicitations et remerciements – Saint-Esprit en Fête!
 - 5.16 Félicitations et remerciements - Tournoi de balle de rues et 4 Chevaliers
 6. VARIA
 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2025-10-231

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2025-10-232

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. **APPROBATION DES COMPTES**

3.1 **Comptes à payer**

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 30 septembre 2025 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2025-10-233

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 septembre 2025 totalisant **1 187 020.87 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 septembre 2025, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **170 869.01 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 **Décompte #1 et réception provisoire – Prolongement du trottoir de la rue Montcalm**

Considérant le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Trottoir Joliette inc.* pour le prolongement du trottoir de la rue Montcalm;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant l'avis de changement AC-01;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de madame Stéphanie Langlois, ingénieure chez Parallèle 54;

Considérant la retenue contractuelle de 10 %.

2025-10-234

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER l'avis de changement AC-01 au montant de 12 794.80 \$ plus taxes.

D'AUTORISER le paiement du décompte #1 à l'entreprise *Trottoir Joliette inc.* au montant de **216 638.99 \$ taxes incluses**, incluant la libération de la retenue contractuelle de 11 387.84 \$ taxes incluses, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AUTORISER la réception provisoire au 19 septembre 2025.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-04000-721**, et de financer cette dépense par le Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour 207 531 \$ et le résiduel au fonds de roulement (10 ans).

D'AUTORISER le paiement de la somme due à partir du poste « retenue à payer » **55-13610-000**.

ADOPTÉE.



3.3 **Décompte #1 – Réfection de la rue du Moulin**

Considérant le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Excavation G. Allard inc.* pour la réfection de la rue du Moulin;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de madame Stéphanie Langlois, ingénieure chez Parallèle 54.

2025-10-235

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement du décompte #1 à l'entreprise *Excavation G. Allard inc.* au montant de **401 208.75 \$ taxes incluses**, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-721**, financée par le Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU) et le résiduel au fonds de roulement (10 ans) et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



3.4 **Libération de la retenue contractuelle piste multifonctionnelle phase 2 – Asphalte Latendresse inc.**

Considérant le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et Asphalte Latendresse inc. pour les travaux de piste multifonctionnelle phase 2;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant la recommandation de Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement.

2025-10-236

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la retenue contractuelle à *Latendresse Asphalte inc.* au montant de **5 267.71\$ taxes incluses**, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AUTORISER le paiement de la somme due à partir du poste « retenue à payer » **55-13610-000**.

ADOPTÉE.



4. DÉPÔT DE RAPPORTS

4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (septembre 2025)

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis pour le mois de septembre 2025.



4.2 Dépôt des rapports comparatifs

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les rapports financiers et budgétaires suivants :

Premier rapport : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Deuxième rapport : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.



4.3 Dépôt du rapport de gestion contractuelle – juillet 2024 à juin 2025

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport 2024-2025 sur l'application de la gestion contractuelle, tel que prévu au *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle*.



5. AFFAIRES DIVERSES

5.1 Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pendant la période des fêtes 2025

Considérant les articles 16.09 et 16.10 de la convention collective en vigueur.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

2025-10-237

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCRÉTER la fermeture de la mairie et de la bibliothèque du 23 décembre 2025 au 3 janvier 2026 inclusivement.

D'INFORMER le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 5313 de la décision du conseil en lui transmettant la présente résolution.

ADOPTÉE.



5.2 **Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 752-2025 concernant la circulation et la signalisation**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Alain Robert, conseiller, à l'effet que le *Règlement 752-2025 concernant la circulation et la signalisation* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet de définir les normes régissant la circulation et la signalisation routières sur le territoire de la Municipalité de Saint-Esprit, en conformité en complémentarité avec les dispositions du Code de la sécurité routière.

Une copie du Projet de règlement 752-2025 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) avant la présente séance. Aussi, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

De plus, une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.



5.3 **Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à l'exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées**

Considérant que Saint-Esprit est propriétaire et exploite un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout sur son territoire;

Considérant que Sainte-Julienne détient une expertise en matière d'exploitation et d'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

Considérant que Sainte-Julienne a les ressources nécessaires pour offrir des services à Saint-Esprit.

2025-10-238

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale relative à l'exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées par Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier et Germain Majeau, maire.

Le contrat est établi à **88 000 \$ plus taxes** pour la période initiale du 1^{er} février au 31 décembre 2026, avec renouvellement automatique selon les termes de l'entente.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement 2026, postes budgétaires **02-41200-411** (eau potable) et **02-414000-411** (eaux usées), et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.4 **Financement de dépenses par affectation de surplus affecté**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant que diverses dépenses imprévues ont dû être engagées suite à des bris et des événements exceptionnels;

Considérant que la Municipalité dispose de surplus affecté.

2025-10-239

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFECTER un montant de **25 504,50 \$** (poste budgétaire **59-13130-000**), du surplus affecté d'égouts aux financements d'une partie des dépenses liées au bris de la conduite de refoulement sous la rivière Saint-Esprit.

D'AFFECTER un montant de **9 027,36 \$**, (poste budgétaire **59-13110-000**), du surplus affecté à l'usine d'eau potable aux financements d'une partie des dépenses liées aux travaux électriques et d'automation à la station d'eau potable.

D'AFFECTER un montant de **18 112,29 \$**, (poste budgétaire **59-13150-000**), du surplus affecté à l'eau potable aux financements d'une partie des dépenses liées à la livraison d'eau potable.

ADOPTÉE.



5.5 *Mandat pour services professionnels – Audits année 2025*

Considérant l'offre de services professionnels de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. concernant la conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année, l'audit de l'année financière 2025.

2025-10-240

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., vérificateur externe pour les audits à réaliser de l'année 2025, le tout selon l'offre de services déposée le 17 septembre 2025 au montant d'environ **6 900 \$ plus taxes** pour la conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année pour l'exercice 2025 et **17 500 \$ plus taxes** pour l'audit 2025.

D'AFFECTER cette dépense de fonctionnement au poste budgétaire **02-13000-413** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.6 *Autorisation de signature – Projet de copropriété 100-102 Place des Loisirs*

Considérant l'entente à intervenir entre la Municipalité et la Maison des jeunes pour un projet de copropriété au 100-102 Place des Loisirs.

Considérant l'engagement de l'organisme à contribuer à un montant minimal de 300 000 \$ pour l'acquisition de la portion du 102 Place des Loisirs.

2025-10-241

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la notaire Maître Geneviève Guy, de Maîtres Notaires, pour procéder à la transaction entre les parties et l'établissement d'un acte de copropriété.

D'AUTORISER Germain Majeau, maire, et Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente entre les parties.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

D'AFFECTER cette dépense de fonctionnement au poste budgétaire **02-19000-412** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.7 *Mandat pour ajout d'un dos d'âne sur la rue des Écoles*

Considérant la nécessité de sécuriser la rue des Écoles;

Considérant la pétition reçu par la Municipalité et signée par une majorité des résidents de cette rue;

2025-10-242

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *Latendresse Asphalte inc.* pour l'installation d'un dos d'âne sur la rue des Écoles, au montant de **2 000 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521**, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.8 *Mandat pour échantillonnage des trois puits – Test 72 heures*

Considérant l'offre de services de Nordikeau pour des travaux d'échantillonnage au coût de 1 120 \$ plus taxes;

Considérant le coût de laboratoire pour échantillonnage des trois puits de 18 355.50 \$ plus taxes.

2025-10-243

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER Nordikeau pour des travaux d'échantillonnage et les frais de laboratoire au coût total de **19 475.50 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense d'investissement au poste budgétaire **23-05023-721** et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE.



5.9 *Mandats pour travaux au terrain de balle*

Considérant l'offre de services de monsieur Robert Simard #2519 du 4 septembre 2025 pour la mise à niveau des estrades du terrain de balle;

Considérant l'offre de services de Latendresse Asphalte inc. pour les travaux d'excavation et d'asphaltage au terrain de balle;

Considérant la subvention de 89 583 \$ obtenue du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRSPA).

2025-10-244

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

DE MANDATER monsieur Robert Simard pour la mise à niveau des estrades du terrain de balle pour un montant de **9 970 \$ plus taxes**.

DE MANDATER Latendresse Asphalte inc. pour les travaux d'excavation et d'asphaltage au terrain de balle, pour un montant approximatif de 30 000 \$ plus taxes.

D'AFFECTER ces dépenses d'investissement au poste budgétaire **23-08008-721** et d'en autoriser le paiement. Ces dépenses seront financées par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRSPA).

ADOPTÉE.



5.10 *Règlements généraux de la bibliothèque Alice-Parizeau*

Considérant l'objectif de définir les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires mis à leur disposition.

2025-10-245

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les règlements généraux de la bibliothèque Alice-Parizeau tel que présentés.

ADOPTÉE.



5.11 *Autorisation donnée au Club Quad Mégaroues Joliette pour circuler sur le territoire de Saint-Esprit*

Considérant la demande du Club Quad Mégaroues Joliette pour de circuler à certains endroits sur le territoire de Saint-Esprit;

Considérant que le conseil est disposé à acquiescer à la demande du Club à circuler à certains endroits sur le réseau municipal.

2025-10-246

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler, pour la saison 2025-2026, tel que spécifié dans leur correspondance, aux endroits suivants :

- Rouler sur le rang des Continuations sur 1.9 km;
- Croiser la rue Saint-Isidore à 10 mètres du rang des Continuations;
- Circuler sur la rue Saint-Isidore entre le sentier et la rue Grégoire sur 2.13 km;
- Circuler sur la rue Grégoire entre la rue Saint-Isidore et le restaurant Benny sur 300 mètres;

Que la signalisation routière devra être mise en place par le club conformément à *la Loi sur les véhicules hors route* et à ses frais, et ce sur leur tracé ET sur le rang avant que le gel n'arrive. La municipalité ne prend pas en charge l'achat ni la pose de signalisation à cet effet.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Jean-Sébastien Marcotte du *Club Quad Mégaroues*.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

5.12 *Demande de contribution financière – Dépouillement d'arbre de Noël 2025*

Considérant la demande de contribution financière du Comité Dépouillement d'arbre de Noël, pour le Club optimiste de Saint-Esprit, pour l'édition 2025;

Considérant que d'année en année, cette fête est particulièrement appréciée de tous;

Considérant que le conseil municipal souhaite apporter leur appui aux organisateurs bénévoles.

2025-10-247

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER une aide financière de **3 000 \$** au Club optimiste de Saint-Esprit afin de réaliser le Dépouillement d'arbre de Noël 2025.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991** et d'en autoriser le paiement.

DE REMERCIER tous les bénévoles qui contribuent au succès de cet événement.

ADOPTÉE.



5.13 *Autorisation et appui pour l'activité La Galopade 2026*

Considérant la demande des organisateurs pour l'activité La Galopade.

2025-10-248

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la tenue de la 22^e édition de l'événement La Galopade qui aura lieu le dimanche 30 août 2026 sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit. La direction générale de la municipalité veillera à la collaboration entre la municipalité et le comité officiel de La Galopade pour s'assurer du bon déroulement de cette activité.

D'AUTORISER les demandes spécifiques suivantes :

- Permission pour circuler sur le réseau routier municipal, lors de la course du 30 août 2026;
- Permission pour fermer partiellement de la rue Saint-Isidore, secteur de l'église, entre le vendredi midi et le lundi midi, si nécessaire;
- Contribution financière municipale de 2 000 \$ (poste budgétaire 02-70150-991);
- D'envoyer une demande afin d'obtenir les services de la Sûreté du Québec lors de l'événement;
- Contribution municipale pour défrayer 50 % des coûts reliés à la sécurité routière (poste budgétaire 02-70150-447);
- Contribution municipale pour défrayer les coûts du transport collectif (poste budgétaire 02-70150-447);
- Collaboration du coordonnateur des loisirs municipaux avec les organisateurs de l'événement;
- Collaboration du département des travaux publics de la municipalité pour diverses tâches avant l'événement;
- Autorisation à publiciser l'événement via les médias sociaux de la municipalité;
- Photocopies, impression, publipostage, etc.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, postes budgétaires mentionnés ci-dessus, et d'en autoriser le paiement.

DE REMERCIER, suite à l'événement, le comité organisateur, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ADOPTÉE.



5.14 Appui à la Grande Semaine des tout-petits

Considérant que la 10^e édition de la Grande Semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

Considérant que la Grande Semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles.

2025-10-249

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la Grande Semaine des tout-petits.

DE PROCÉDER à la levée du drapeau de la Grande Semaine des tout-petits.

D'AUTORISER la participation de la Municipalité à une activité coloriage/bricolage avec les tout-petits des garderies sur le territoire et à afficher les œuvres durant la semaine thématique.

ADOPTÉE.



5.15 Félicitations et remerciements – Saint-Esprit en Fête!

Considérant la tenue de Saint-Esprit en Fête le 6 septembre dernier.

2025-10-250

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FÉLICITER et de remercier les personnes suivantes : Roxanne Bolduc (bénévole), Camille Bellerose et son équipe (Maison des jeunes) pour la restauration, Martine Parent et Diane Dupuis de la bibliothèque Alice-Parizeau, Stéphanie Chevette et son équipe (Les Grizzlies – association baseball mineur Rawdon/Montcalm) pour le bar, les représentants de la FADOQ et du café de l'amitié pour le café offert gratuitement aux citoyens et toutes les autres personnes qui, de près



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ou de loin, se sont impliquées et dévouées pour faire de cette journée, un rassemblement familial apprécié.

ADOPTÉE.



5.16 *Félicitations et remerciements - Tournoi de balle de rues et 4 Chevaliers*

Considérant le tournoi de balle de rues tenu les 20 et 21 septembre derniers.

2025-10-251

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FÉLICITER et de remercier les bénévoles suivants : Vicky-Ann Arguin et Benoit Pelletier, organisateurs du tournoi, les responsables d'équipes (Nadine Perreault, Marcel Daigle, Caroline Desormiers, Antoine Martin, Caroline Duplessis et Keven Paradis), les arbitres, le Marché Anny Brouillette, Léo Bernier, Sébastien Beaulieu, Maxime et Alexis Villemaire, Olivier Dupuis, Geneviève Marcoux, Dave Girard, Michel Malik, Logan et Maxime Boudreault, Christiane et son équipe du restaurant, les nombreux joueurs et toutes les autres personnes qui, de près ou de loin, se sont impliquées et dévouées pour faire de ce tournoi un succès mémorable.

Les profits iront à la Fédération des loisirs, afin d'aider les familles d'enfants inscrits au baseball mineur à payer leurs inscriptions, et à l'Association de baseball mineur Rawdon Montcalm.

ADOPTÉE.



6. *VARIA*

Aucun sujet.



7. *PÉRIODE DE QUESTIONS*

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.



Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier*



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 08, l'ordre du jour est épuisé.

2025-10-252

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ADOPTÉE.



- Original signé -

- Original signé -

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Germain Majeau,
Maire et Président d'assemblée